



NOTE:
 LES DÉBITS DE PONTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS, ONT ÉTÉ CALCULÉS EN FONCTION DE LEUR BASSIN DRAINANT PROPRE. LA MÉTHODE UTILISÉE POUR CALCULER LE DÉBIT DE PONTE, EST LA MÉTHODE RATIONNELLE. CETTE MÉTHODE SOUS-ÉTUDE L'APPLICATION DE RÈGLES STRICTES ET INCONTORNABLES DE CE FAT. LES DÉBITS DE PONTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ÊTRE ADDITIONNÉS. LA DÉTERMINATION DU DÉBIT DE PONTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCÉDURE INTRINSÈQUE À LA MÉTHODE RATIONNELLE, DÉTERMINE UN DÉBIT DE PONTE INTÉRIEUR AU DÉBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUS SES COURS D'EAU VERSANTS.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE COURTE DURÉE SONT L'INTENSITÉ EST PLUS ÉLEVÉE DE MÊME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE LONGUE DURÉE, DONT L'INTENSITÉ EST PLUS FAIBLE. EN FAT, LA DURÉE DE LA PLUIE DÉTERMINANT LE DÉBIT DE PONTE D'UN COURS D'EAU, DOIT ÊTRE ÉGALE AU TEMPS DE CONSERVATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCIPLE EST OBLIGATOIRE À L'UTILISATION DE LA MÉTHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORESTIÈRE, LES ZONES HUMIDE ET LES COURS D'EAU SONT PROTÉGÉS

- LEGENDE
- ZONE AGRO-FORESTIÈRE À PROTÉGER
 - ZONE AGRO-FORESTIÈRE À PROTÉGER
 - SOUS-BASSIN
 - LIMITE DES SOUS-BASSINS
 - LIMITE BASSIN PRINCIPAL
 - TOPO 5 MÈTRES
 - FOSSE OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORESTIÈRE
 - FOSSE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
 - COURS D'EAU PRIMAIRE
 - COURS D'EAU SECONDAIRE
 - COURS D'EAU TERTIAIRE
 - LIMITE DES LITTORAUX
 - TOURBIÈRE
 - BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
 - ZONE NON-PROTÉGÉE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
 - MILIEU HUMIDE
 - ZONE LITIGIEUSE
 - REF.: PHOTO #167 POINT GPS AVEC RÉFÉRENCE PHOTO
 - NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE
 - POINTAGE BIOPHYSIQUE

-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	RÉVISION	28/03/2007
-3-	RÉVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	RÉVISION POUR MODEP	26/06/2006
-1-	AJOUT DE NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006
No.	RÉVISION	DATE

TEL QUE CONSTRUIT	
CONSTRUCTION	
SOUSSION	
PERMIS	
APPROBATION	
PRELIMINAIRE	
EMIS POUR	DATE

LEROUX BEAUDOIN HURENS & ASSOCIÉS INC.

100, RUE DE LA SÉCURITÉ, SAINT-JÉRÔME, QUÉBEC H5B 1G5
 TEL: (514) 381-3207 FAX: (514) 381-3017
 100, RUE DE LA SÉCURITÉ, SAINT-JÉRÔME, QUÉBEC H5B 1G5 TEL: (514) 381-3207 FAX: (514) 381-3017



PROJET: **PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU**

CLIENT: **VILLE DE SAINT-JÉRÔME**

TITRE: **BASSIN P-SJ-34A**

DISCIPLINE:	GÉNIE CIVIL	
PRÉPARÉ PAR:	V. FAUCHER	VERIFIÉ PAR: F. FROCHETTE, ing.
DATE:	SEPT. 2005	
ECHELLE:	1:2000	DOSSIER: M7416-00
No. DESSIN:	21 DE 23	RÉV.: 5

Bassin P-SJ-34A						
TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES (Critères hydrauliques et biophysiques)						
Caractéristiques	Unités	Bassin global			Sous-bassin	
		A	B	C	D	E
Classification du cours d'eau	(n. a.)	Primaire (Emisawa)	Secondaire 2e ordre	Tertiaire	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre
En amont de	(n. a.)	P-SJ-34B	A	B	A	A
En aval de	(n. a.)	B, D et E	C	—	—	—
Zone	(n. a.)	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine	Urbaine
Identification du milieu humide (Réf.: Rapport de Sagie)	(n. a.)	Ruisseau de la rue Martel #64 Grand milieu humide entre les voies ferrées #63 Étang au sud de Lajeunesse #60	Ruisseau entre De Martigny et les étangs de castors #61	Ruisseau entre De Martigny et les étangs de castors #61	Graviers #65	Ruisseau intermittent du Sud-Est #62
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pointage	11,15 et 8	10	10	7	7
Superficie drainante du bassin A	m ²	970.893	213.552	107.488	71.011	79.372
Longueur du cours d'eau principal L	m	1555	713	161	227	271
Indice de forme $F = A / L^2$	(Sans unité)	0.40	0.42	4.15	1.38	1.08
Densité de drainage $Dd = \sum E / A$	m / m ²	0.003015	0.006425	0.001498	0.003197	0.003414
Pente moyenne du bassin	m / km	400	45.0	34.0	68.0	42.5
Forme du réseau de drainage	(n. a.)	dérangé	rectangulaire	linéaire	dérangé	rectangulaire
Débit récurance 2 ans	Us	400.9	109.5	88.8	44.6	122.5
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	(n. a.)	1.37	0.56	0.56	1.53
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)	(n. a.)	3.97	0.76	0.20	0.44
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	(n. a.)	0.76	2.80	0.76	1.97
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)	(n. a.)	2.12	6.77	0.76	1.97
Importance hydraulique relative globale	Pointage (10)	(n. a.)	2.12	6.77	0.76	1.97
Protection	(n. a.)	OUI	NON	NON	NON	NON

Z:\1-projet\7416-00\DWG\741600R01.dwg 5/29/2007 11:12:23 AM E